



SAISON 2017/2018

Dossier d'inscription

L'ambition du club est la poursuite et l'amélioration des quatre nages dans le but de se confronter aux autres et à ses limites.

Nous sommes dans le prolongement de la communauté de commune qui se consacre à l'apprentissage initiale de la nage (de la familiarisation aux quatre nages). Le but est d'aider les personnes souhaitant se mesurer et voir leurs progrès lors de compétitions. L'objectif est de permettre aux nageurs de s'épanouir dans leur activité et de leur donner les meilleures conditions d'entraînement possible, afin d'amener le club au plus haut niveau.

Règlement

ENTREE PISCINE

Les parents doivent vérifier que l'entraîneur est présent avant de laisser leur enfant.

Quand il est absent le club des nageurs dégage toute responsabilité.

Les nageurs sont sous la responsabilité du club, uniquement pendant les heures réservées aux entraînements de natation, aux activités & stages annexes sportifs(ives) et aux compétitions.

Une participation à 3 entraînements hebdomadaires de natation (minimum) est demandée aux adhérents des niveaux 3et 4 (sauf cas exceptionnel signalé à l'entraîneur).

Il vous est demandé d'arriver à l'heure, la piscine est fermée pendant les activités.

Pour accéder aux bassins le nageur(se) doit être à jour de sa cotisation et du certificat médical.

La date butoir du 10 octobre 2017 a été fixée pour que le dossier d'inscription soit complet. Passé cette date, le club se réserve le droit de refuser l'accès au bassin au nageur.

COMPETITIONS

Une participation à 3 compétitions de natation par an est demandée aux adhérents niveaux 3 et 4.

Tout nageur inscrit à une compétition est tenu d'y participer : Tout forfait, tout refus de sélection ou absence non justifié pourra donner lieu à des sanctions y compris financièrement comme le remboursement des frais d'inscription et le remboursement des amendes infligées au club

IMPERATIFS HYGIENE

Le respect des règles d'hygiène est subordonné au règlement intérieur de la piscine qui prévoit notamment :

- de ne pas entrer dans l'enceinte de la piscine avec ses chaussures,
- de passer par le pédiluve, ceci pour les encadrants ET spectateurs avant d'accéder aux plages ou de se rendre sur les bancs au bord du bassin
 - de prendre une douche savonnée **avant** d'aller nager
 - de porter un bonnet de bain siliconé

OBJETS DE VALEURS

L'A.T.N décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradations commis(es) sur tout bien personnel de valeur ou non. Il est donc fortement conseillé de ne pas amener d'objets de valeurs (argent, bijoux, portable, tablette...) pendant les activités organisées où les biens sont accessibles à autrui

COTISATION

- * Le prix de la cotisation, fixé lors de l'assemblée générale annuelle, comprend le prix de la licence fédérale FFN de l'année en cours et le prix de l'adhésion.
- * Le montant de la cotisation des sections jeunes et adultes peut être différent.
- * Le Prix de la licence fédérale pour les dirigeants, les entraîneurs et les officiels agréés par la FFN est à la charge du club ; en contre-partie, ceux-ci s'engagent à transporter les enfants lors des compétitions pour la somme engagée.
- * Le montant de la cotisation d'un officiel nageurs et/ou initiateur nageur est égal ou coût de la licence fédérale. Le coût d'un transfert d'un licencié en provenance d'un autre club est pour moitié à la charge du nouveau licencié ou de ses parents s'il est mineur et pour moitié à la charge du club.
- * Les tarifs particuliers accordés aux membres d'une même famille jeune ou adulte ou à des étudiants sont fixés par l'assemblée générale.
- * Une cotisation peut être réglée en plusieurs versements donnés en totalité en début de saison, le nombre et la date de ses versements sont fixés par l'assemblée générale.
 - * Les chèques Caf, Ty Pass et autres organismes ne seront acceptés que jusqu'au 30 septembre.
- * Aucune cotisation versée ne sera remboursée sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- * L'admission au club d'un nageur (se) est soumise à l'accord des entraîneurs.

REGLES SPECIFIQUES A LA SECTION JEUNES

* La répartition des nageurs (ses) dans les lignes d'eau est à la charge des entraîneurs et de leur seule responsabilité avec approbation, si besoin est, du Conseil d'Administration.

* La participation aux compétitions de natation est obligatoire sauf avis médical ou cas exceptionnel signalé au plus tôt à l'entraîneur.

* Dans le cas contraire, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'examiner la situation du ou des nageurs (ses) et de prononcer, si nécessaire, l'annulation de la participation du ou des nageurs (ses) aux prochaines compétitions

REGLES SPECIFIQUES A LA SECTION ADULTE

Pour être adhérent de la section adulte, il faut avoir 15 ans révolus lors de l'adhésion.

Les nageurs (ses) ne peuvent nager que dans les créneaux attribués à la section adulte sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation du conseil d'administration et des entraîneurs.

La répartition des nageurs (ses) dans les lignes d'eau est à la charge des entraîneurs et de leur seule responsabilité avec approbation, si besoin est, du conseil d'administration.

Le nombre de créneaux accessibles aux nageurs (ses) est fixé par l'assemblée générale.

L'adhésion au club implique pour les adhérents et/ou leurs parents une implication dans l'association comme :

- la participation à l'assemblée générale de l'association
- l'accompagnement aux compétitions
- la participation au bureau du club

Dans le cas d'une non observation des règles ci-dessus et sans justificatif des parents, le Club des Nageurs pourra exclure du club le contrevenant.

Signature :



Fiche d'inscription

Accompagner cette fiche d'inscription complétée et signée de:

- Un certificat médical. Précisez le nom du médecin:
- Le règlement de votre cotisation (1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de l'ATN).

Le dossier complet doit nous être retourner par courrier ou remis lors d'un entrainement

ECRIRE EN MAJUSCULE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone* :

Courriel :

Natation Sportive

- 1 - Initiation 1
- 2 - Initiation 2
- 3 - Perfectionnement
- 4 - Excellence
- Adulte

* Merci d'indiquer votre (vos) numéro(s) de téléphone portable qui ne servent qu'à prévenir par SMS de l'annulation d'une séance

ACCEPTATION du Règlement Intérieur de l'ATN

L'adhésion au club implique pour les adhérents et/ou leurs parents une implication dans l'association comme

- la participation à l'assemblée générale de l'association
- l'accompagnement aux compétitions
- la participation au bureau du club

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ATN et je l'accepte sans réserve :

Signature de l'adhérent :

Signature du responsable légal :

Autorisation d'hospitalisation

Madame, Monsieur
parent(s) de l'enfant..... ou nageur adulte, autorise(nt) les personnes
encadrant les activités de natation de l'ATN (entraînement, stage, compétition), à prendre toutes les mesures nécessaires en cas
d'urgence.

Date, nom du (des) parent(s) ou du nageur adulte **et signature :**

Pour tout document complémentaire à transmettre à l'ATN, notre adresse :

A.T.N. Chez Thierry Robin
4 Kerhuel Bihan
22450 Camlez

Notre site Internet : <http://atn-treguier-natation.jimdo.com/>

HORAIRES (en cours de finalisation)

groupe		Mardi	Mercredi	Vendredi	samedi
4	Excellence	19h30-21h30	18h-19h	20h-22h	12h-14h
3	Perfectionnement	19h30-21h30	18h-19h	20h-22h	12h-14h
2	Initiation 2	19h30-20h30	17h-18		12h-13h
1	Initiation 1		16h-17h		13h-14h
	Adultes	19h30-21h30		20h-22h	12h-14h

Merci de votre compréhension. Nous restons à votre écoute pour toute question éventuelle.

Tarifs pour l'année :

- Individuel** : 165 € (3 chèques de 55€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)
- Famille 2 adhérents** : 300 € (3 chèques de 100€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)
- Famille 3 adhérents** : 405 € (3 chèques de 135€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)€
- Famille 4 adhérents** : 510 € (3 chèques de 170€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)€

Pour information, les nouvelles catégories d'âge pour la FFN :

« anciennement »	Année de naissance	Nouvelles catégories	
FILLES et GARCONS		GARCONS	FILLES
10 ans et moins	2009	AVENIRS	AVENIRS
11 ans	2008		JEUNES
BENJAMINS (12-13 ans)	2007	JUNIORS	JEUNES
15 ans et moins (MINIMES)	2006		JUNIORS
16 ans et + (CADETS)	2005	SENIORS	SENIORS
SENIORS	2004		SENIORS
MASTERS C1 et +	2003	MASTERS C0	
	2002	MASTERS C1 et +	
	2001		
	2000-199		
	1998-1994		
	1993 et avant		

L'ATN